



groupe-nsk.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**Etablissement Public National
France compétences**

**11, rue Scribe
75 009 PARIS**

Paris | Siège social
11 rue de Mogador
75009 Paris
T. +33 (0)1 42 601 606
F. +33 (0)1 42 613 792

Sénart
2 Points de Vue
77127 Lieusaint
T. +33 (0)1 60 564 433
F. +33 (0)1 60 685 689

Expertise comptable | Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre de la Région Parisienne
et sur la liste rattachée à la CRCC de Paris
SARL au capital de 1 000 000 €
RCS Paris B 391 857 760 | APE 6920Z

**Etablissement Public National
France compétences**
11, rue Scribe - 75 009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Public National France compétences relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Etablissement Public National à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Observations

Sans remettre en cause l'expression exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les suites de l'examen :

- Changement de méthode comptable décrit dans la note 2 résultant de l'application du règlement 2019-03 de l'autorité des normes comptables du 5 juillet 2019 publié au journal officiel du 30 décembre 2019.
- L'impact de la crise sanitaire sur la situation de France Compétences en 2020 est indiqué dans la note 5.1 dans la partie « événements postérieurs à la clôture ».

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent des erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Etablissement Public National à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre Etablissement Public National.

7 - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

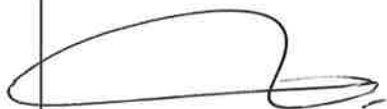
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
NSK



Manuel Navarro

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	2019			2018
	Valeurs brutes	Amort. & provisions	Valeurs nettes	
Actif immobilisé	11 265 441,54	7 319 905,57	3 945 535,97	
- Immobilisations incorporelles	8 294 489,65	5 667 284,43	2 627 205,22	
- Immobilisations corporelles	2 641 019,52	1 652 621,14	988 398,38	
- Immobilisations financières	329 932,37	-	329 932,37	
Actif circulant	1 037 260 314,80	0,00	1 037 260 314,80	0,00
<u>Créances d'exploitation</u>				
- Adhérents et comptes rattachés	148 570 674,80	-	148 570 674,80	
- Subventions à recevoir	120 348 237,97	-	120 348 237,97	
- Créances fiscales	-	-	-	
- Autres créances	6 547 109,17		6 547 109,17	
<u>Comptes financiers</u>				
- Disponibilités	756 478 554,09	-	756 478 554,09	
<u>Comptes de régularisation</u>				
- Charges constatées d'avance	5 315 738,77	-	5 315 738,77	
TOTAL ACTIF	1 048 525 756,34	7 319 905,57	1 041 205 850,77	0,00

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIF	2019	2018
Fonds propres	348 309 592,81	0,00
- Réserves		
- Report à nouveau	108 444 572,51	
- Résultat de l'exercice	239 865 020,30	
Fonds dédiés	0,00	0,00
- Fonds dédiés	0,00	
Provisions pour risques et charges	234 392 685,90	0,00
- Provisions pour Financement de la Formation Continue	233 217 707,62	
- Provisions pour autres risques et charges	1 174 978,28	
Dettes	458 503 572,06	0,00
<u>Dettes financières</u>		
- Emprunts obligataires et assimilés		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
- Emprunts et dettes financières diverses		
<u>Dettes d'exploitation</u>		
- Adhérents et comptes rattachés	427 300 078,08	
- Dettes fournisseurs	4 894 781,00	
- Dettes fiscales et sociales	1 443 806,50	
- Autres dettes		
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	24 864 906,48	
TOTAL PASSIF	1 041 205 850,77	0,00

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	2019	2018
Produits Activité	3 645 008 078,64	0,00
Contribution OPCO	2 724 416 172,51	
Contribution au titre du CEP	2 990 142,24	
Contribution au titre du CPF TI	0,00	
Subvention	0,00	
Contribution reliquat des OPCA au titre de 2018	54 301 942,57	
Reversement CPF Licencié	174 000,00	
Excédents financiers	7 168 971,23	
Reversement Trésor Public	166 586,23	
Reprises de provisions	854 768 006,86	
Reprises sur engagements à réaliser sur ressources affectées	1 022 257,00	
Autres produits	-	-
Charges Activité	3 408 952 511,05	0,00
Actions réalisées au titre du Permis de conduire	14 038 255,67	
Actions réalisées au titre du Compte Personnel de Formation	32 195 236,66	
Actions réalisées au titre du PIC	1 532 000 000,00	
Actions réalisées au titre des entreprise - 50	127 588 530,45	
Actions réalisées au titre du Compte en Evolution Professionnelle	50 081 479,25	
Actions réalisées au titre des projets de Transition Professionnelle	465 042 307,10	
Actions réalisées au titre de la Péréquation	897 095 298,00	
Action reversement de la collecte CIF	27 098 053,07	
Action reversement CPF Licencié	174 000,00	
Actions réalisées au titre des Appels à projets	156 489 483,45	
Actions de promotion et spécifiques	899 921,78	
Actions réalisées au titre de Pôle Emploi	52 328 077,79	
Actions réalisées au titre du CPF Régions	30 770 180,33	
Charges de gestion/ACOSS	696 376,24	
Dotations aux provisions	3 972 860,59	
Abondement au Fonctionnement	18 482 450,67	-
Résultat d'Activité	236 055 567,59	0,00
Produit de Fonctionnement	18 850 012,16	0,00
Produits de fonctionnement	18 850 012,16	
Charges de Fonctionnement	15 144 722,45	0,00
Achats et charges externes	5 527 147,12	
Impôts et taxes	636 995,37	
Charges de personnel	6 714 648,35	
Perte sur créance irrécouvrable	0,00	
Dotations aux amortissements et provisions	2 265 931,61	
Résultat Fonctionnement	3 705 289,71	0,00
Résultat d'exploitation	239 760 857,30	0,00
Produits financiers	63 319,43	
Charges financières	0,00	
Résultat financier	63 319,43	0,00
Produits exceptionnels	46 843,57	-
Charges exceptionnelles	6 000,00	-
Résultat exceptionnel	40 843,57	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	239 865 020,30	0,00

ANNEXES

Les Informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le montant total est de **1 041 205 850,80 €** et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat positif de **239 865 020,32 €**.
L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Note 1 : Faits significatifs de l'exercice

En application de l'article 36 de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est substituée au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels dans les droits et obligations de toute nature qui pèsent sur cette association à compter du 1er janvier 2019.

Le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences, définit cette entité comme un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministre chargé de la formation professionnelle.

Les actifs et passifs du FPSPP transférés à France compétences au 1er janvier 2019 sont définis dans le tableau suivant:

Actif		Passif	
Actif Immobilisé		Fonds Associatifs	
	- immobilisations incorporelles	- Report à nouveau	108 444 573
	- immobilisations corporelles		
	- immobilisations financières	Provisions pour risques et charges	1 084 673 890
		Fonds dédiés	1 022 257
Actif circulant		Dettes d'exploitation	1 012 747 210
- Créances d'exploitation	1 970 727 909		
- Comptes financiers	233 199 385		
- Comptes de régularisation	100 736		
	2 204 028 030		
Total Général	2 206 887 929	Total Général	2 206 887 929

Note 2 : Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels de France compétences ont été établis conformément aux textes suivants:

- Décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences.
- Règlement ANC n° 2019-03 du 5 juillet 2019 et plus précisément les articles 111-2, 161-1 et 161-2.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de bases suivantes:

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables à l'exception de l'application du nouveau référentiel comptable.

L'application du nouveau règlement comptable ANC n° 2019-03 du 5 juillet 2019 n'a eu aucun impact sur les comptes de l'exercice 2019.

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes:

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles:

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations.

Les principales durées de vie retenues sont les suivantes:

- Logiciels	2 ans
- Agencements, aménagements et installations	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
- Mobilier de bureau	5 ans

2.2 Créances:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

2.3 Règles de rattachement des ressources/Financement:

France compétences dispose de ressources versées par les OPCO (articles L6331-1 à L6331-4 du Code du Travail). Ces ressources sont comptabilisées en produit de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due. Ces ressources sont dédiées au financement:

- de l'Alternance, divisé en deux sous-sections:
 - Péréquation
 - Aide au permis de conduire
- du conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés du secteur privé
- du développement des compétences des salariés des entreprises de moins de cinquante salariés,
- de la formation des demandeurs d'emploi
- du compte personnel de formation
- des projets de transition professionnelle
- du fonctionnement et des investissements de France compétences

Ces financements sont comptabilisés en charge de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due.

Par ailleurs, France compétences intègre également en 2019, les produits et charges du FPSPP conformément à ce qui est exposé dans le paragraphe "Note 1: Faits significatifs de l'exercice" de la présente annexe.

2.4 Règles de rattachement des subventions

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions de financement entre France compétences et les organismes financeurs (Fonds Social Européens, etc.) sont rattachées à l'exercice à hauteur des réalisations constatées, et en fonction des caractéristiques définies pour chaque convention de financement.

2.5 Report à Nouveau (RAN)

Conformément à ce qui est exposé dans le paragraphe "Faits significatifs de l'exercice" le RAN du FPSPP au 31 décembre 2018 qui s'élève à 108 M€ a été transféré à France compétences. Le passage au RAN d'ouverture au RAN de clôture au 31 décembre 2019 se matérialise comme suit:

RAN d'ouverture	108 M€
Résultat 2019 de France compétences	240 M€
RAN de clôture	348 M€

2.6 Provisions

Les provisions constatées au passif du bilan concernent les appels à projets FPSPP, les provisions pour Indemnités de départ à la retraite

Provisions au titre des appels à projets

Les subventions attribuées dans le cadre d'appels à projets relatifs à des actions de formation en cours restant à dispenser, dont la condition de prise en charge financière du FPSPP dépend de la réalisation de la formation, font l'objet du même traitement comptable soit en provision en vertu de l'article 36 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont inscrites dans les comptes de France compétences. Ces indemnités ont été valorisées sur la base de l'accord collectif d'entreprise hérité du FPSPP, et en fonction des hypothèses suivantes:

- Départ volontaire du salarié
- Age de départ à la retraite des bénéficiaires à 67 ans
- Taux d'actualisation de 0,77 % (taux IBOXX au 31/12/2019)
- Taux moyen de progression des salaires de 2%
- Probabilité de présence des salariés à la date de départ à la retraite évaluée en fonction d'un taux de "Turn Over" et des tables de mortalité 2011-2013

2.7 Règles de rattachement liées à la Péréquation

En application du décret n° 2018-1331 et du règlement ANC n° 2019-03, les sommes allouées à la Péréquation au titre de l'exercice 2019 sont inscrites au passif du bilan en dettes,

2.8 Règles de rattachement des actions liées aux appels à projets et celles liées au budget intervention

Ces actions réalisées et non encore comptabilisées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer, sur la base suivante

- pour les appels à projets: décaissements constatés au 31 mars 2020
- pour le budget intervention: répartition des lignes en adéquation avec les taux votés et le solde de l'acompte 2019 reçu au 15 mars 2020

2.9 Fonds dédiés

Le règlement 99-01 du Comité de la réglementation comptable précise les modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations (CRC, régit. 99-01 du 16 février 1999) dont notamment les modalités d'application des fonds dédiés. Conformément au Plan comptable général, l'association peut affecter des engagements pris envers un tiers et pour lesquels la ressource est identifiée.

Dans le cadre de la dévolution du FPSPP vers France compétences, des conventions relatives à l'annexe financière 2018 et dont le dénouement a eu lieu en 2019 ont été engagées pour un montant de 1,02 millions d'euros. Ces dépenses ont été couvertes via une dotation en fonds dédiés sur l'exercice 2018. L'impact sur l'exercice 2019 est donc nul.

Objet	Prestataires	Montant initial	Fonds à engager au début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Accompagnement RH FC	ALIXIO	30 000	30 000	30 000	-
Accompagnement Mise en place FC	ALTEDIA	29 640	29 640	29 640	-
Solde Evaluation Bilan de compétences	AMNYOS	16 104	16 104	16 104	-
Solde Formations rares	AMNYOS	10 380	10 380	10 380	-
Pilotage projet CléA	CAPGEMINI	36 759	36 759	36 759	-
Solde Evalueur+Certification CléA	CARIF OREF	37 625	37 625	37 625	-
Solde Formations rares+digitales	SEMAPHORES	19 620	19 620	19 620	-
Solde PEC accpgt transformation RH	F.OCCITANIE	106 799	106 799	106 799	-
Gestion des certifications CléA	EGGERS	261 827	261 827	261 827	-
Impact politique formation professionnelle	CEREQ	411 350	411 350	411 350	-
Solde Evaluation CEP	CEREQ	19 126	19 126	19 126	-
Enquête quantitative CPF	LA VOIX DU CLIENT	43 027	43 027	43 027	-
		1 022 257	1 022 257	1 022 257	-

2.10 Comptabilité analytique

Le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 prévoit la ventilation du budget de France compétences selon les principes de la comptabilité analytique votés au Conseil d'Administration du 27 mars 2020.

Aussi au titre de l'exercice 2019, le budget France compétences est ventilé de la façon suivante

Budget FONCTIONNEMENT

Missions	Personnel	Fonctionnement	Investissements	Coût total de Mission
Mission Observation et Evaluation	1 066 992	1 087 725	72 822	2 227 539
Mission Financement et Répartition financière	900 191	850 813	59 345	1 810 349
Mission Régulation et Contrôle	969 536	979 215	59 345	2 008 096
Mission Certification professionnelle	1 904 191	1 376 939	71 788	3 352 918
Mission CEP	891 806	892 468	61 986	1 866 260
Mission Transitions professionnelles	784 375	887 879	59 345	1 731 599
Mission solde FPSPP	197 557	603 046	1 347 359	2 147 962
TOTAL	6 714 649	6 678 085	1 751 988	15 144 722

Budget INTERVENTION

Section financières	Taux	Montant
Formation des demandeurs d'emploi (Etat)		1 532 000 000
Projets de transition professionnelle	39,00%	465 042 307
Conseil en évolution professionnelle	4,20%	50 081 479
Entreprises -50	10,70%	127 588 530
Alternance	41,25%	322 045 934
→ dont fonds de fonctionnement régions		
→ dont fonds d'investissements régions		
→ dont aide au permis de conduire		14 038 256
→ dont péréquation inter-branches		308 007 678
Compte personnel de formation	2,70%	32 195 237
TOTAL		2 528 955 187

Note 3 : Changement de méthode, d'estimation et de présentation

Aucun changement de méthode et de modalités d'estimation n'est à signaler.

Note 4 : Notes sur le Bilan**4.1 Actif Immobilisé**

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Dimunitions	Valeur brute fin exercice
INCORPORELLES				
Logiciels	5 708 918	2 490 110		8 199 028
Logiciels en cours	33 636	95 460	33 636	95 460
TOTAL 1	5 742 554	2 585 571	33 636	8 294 489
CORPORELLES				
AAI	1 247 066	217 306		1 464 372
Autres imm corporelles	703 101	46 604		749 705
Mobilier	415 359	11 583		426 942
Avances & acomptes		0		0
TOTAL 2	2 365 526	275 493	0	2 641 019
FINANCIERES				
Dépôts & cautionnement	319 736	10 197		329 933
TOTAL 3	319 736	10 197	0	329 933
TOTAL GENERAL	8 427 816	2 871 261	33 636	11 265 441

4.2 Amortissements

AMORTISSEMENTS	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur brute fin exercice
INCORPORELLES				
Logiciels	4 210 584	1 456 700		5 667 284
TOTAL 1	4 210 584	1 456 700	-	5 667 284
CORPORELLES				
AAI	616 992	137 266	-	754 258
Autres Immo corporelles	431 655	133 757		565 412
Mobilier	308 684	24 266		332 950
TOTAL 2	1 357 331	295 289	-	1 652 620
TOTAL GENERAL	5 567 915	1 751 989	-	7 319 904

4.3 Échéance des créances

ECHEANCE DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Adhérents & comptes rattachés	148 570 675	148 570 675	
Subventions à recevoir	120 348 238	120 348 238	
Créances fiscales & sociales			
Autres créances	6 547 109	6 547 109	
Charges constatées d'avance	5 315 739	5 315 739	
TOTAL	280 781 761	280 781 761	0

4.4 Comptes de régularisation Actif

PRODUITS A RECEVOIR	2019	2018	VARIATIONS	
			Montant	%
Contribution OPCO MS 2019 à recevoir	135 784 678			
Excédents CIF MS 18 à recevoir	670 028			
Collecte CIF MS 2018 à recevoir	6 488 033			
Contribution FPSPP MS 2018 à recevoir	5 165 665			
Fonctionnement	47 503			
Au titre des Appels à projets	414 768			
Autres Créances	6 547 109			
Subventions à recevoir	120 348 238			
TOTAL	275 466 022	0	0	

Charges Constatées d'Avance	2019	2018	VARIATIONS	
			Montant	%
Locations mobilières	4 373			
Locations immobilières	305 450			
Charges locatives	56 459			
Petites licences	22 127			
Maintenance	11 268			
Formation	3 885			
Assurances	4 639			
Abonnement	18 818			
Frais PTT-TELECOM	2 700			
Tickets restaurant	62 524			
Hébergement	13 942			
Marché CEP	573 805			
Permis de conduire	4 235 750			
TOTAL	5 315 739	0	0	

4.5 Provisions pour Risques et Charges

PROVISIONS	Début exercice	Dotations exercice	Reprises de l'exercice		Fin exercice
			utilisées	non utilisées	
METIER					
Au titre des Appels aux projets					
Annexe 2014	422 463		372 892	49 570	0
Annexe 2015	920 611		49 570	-49 567	920 608
Annexe 2016	49 264 562		8 534 971	-1 875 453	42 605 044
Annexe 2017	137 879 964		41 843 910	4 076 828	91 959 225
Annexe 2018	170 834 998		109 513 380	6 184 847	55 136 771
Péréquation	583 428 071		583 428 071		0
CPF REGIONS	59 235 756		30 770 180	4 293 910	24 171 665
POLE EMPLOI	82 026 430		52 328 078	11 273 957	18 424 395
Total 1	1 084 012 854	0	826 841 053	23 954 093	233 217 708
Subventions					
Risque de versement	-	-	-	-	-
Total 2	-	-	-	-	-
TOTAL METIER	1 084 012 854	0	826 841 053	23 954 093	233 217 708
FONCTIONNEMENT					
Provision pour IDR	661 036	271 474			932 510
Provision pour litiges	0	242 468		-	242 468
TOTAL FONCTIONNEMENT	661 036	513 942	0	0	1 174 978
TOTAL GENERAL	1 084 673 890	513 942	826 841 053	23 954 093	234 392 686

4.6 Échéance des dettes

ECHEANCE DES DETTES	Montant brut	Un an au plus	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Adhérents & comptes rattachés	427 300 078	427 300 078	-	-
Prêts et Cautionnements	-	-	-	-
Dettes Tiers	4 894 781	4 894 781	-	-
Dettes fiscales & sociales	1 443 807	1 443 807	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
TOTAL	433 638 666	433 638 666	-	-

4.7 Comptes de régularisation Passif

CHARGES A PAYER	2019	2018	VARIATIONS	
			Montant	%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Au titre Intervention	78 090 511			
Au titre des Appels aux projets	9 185 843			
Au titre de Pôle emploi	25 509 412			
Au titre de la collecte CIF	6 506 634			
PNP/Fournisseurs gestion	4 165 781			
Total 1	123 458 181	0		
Dettes fiscales	134 464			
Total 2	134 464			
Dettes sociales	1 309 342			
Total 3	1 309 342			
TOTAL GENERAL	124 901 988			

Produits Constatés d'Avance	2019	2018	VARIATIONS	
			Montant	%
Produits constatés d'avance	24 864 906		-	-
TOTAL	24 864 906	-	-	-

Note 5 : Autres Informations

5.1 Evénements post-clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. France compétences, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019, la Direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Par ailleurs, France compétences a souscrit des concours financiers auprès de trois établissements bancaires pour un montant total de 370 Millions€ en janvier 2020, afin de couvrir le besoin de trésorerie des OPCO sur l'apprentissage sous forme d'avances remboursables. Ces concours bancaires ont été intégralement remboursés en mai 2020.

5.2 Informations sur les honoraires versés au Commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions de l'Article R 123.198 modifié par le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se présente ainsi:

- Au titre du contrôle légal des comptes:

56 000 € TTC

Compte de résultat France compétences

CHARGES	Produits	PRODUITS	Produits
- PIC	1 532 000 000	- Contribution OPCO	2 705 933 722
- Projets de Transition Professionnelle	465 042 307		
- Conseil en Evolution Professionnelle	50 081 479		
- Compte Personnel de Formation	32 195 237		
- Entreprises -50	127 588 530		
- ALTERNANCE			
→ Permis de conduire	14 038 256		
→ Péréquation	897 095 298		
- Autres charges:		- Autres produits:	
Reversement de la collecte CIF	27 098 053	Reversement de la collecte CIF	27 098 053
Reversement CPF Licencié	174 000	Reversement CPF Licencié	174 000
Appels aux projets	156 489 483	Contribution au titre du CEP	2 990 142
Action de promotion	899 922	Contribution OPCA au titre de 2018	27 203 890
Pôle emploi	52 328 078	Excédents financiers	7 168 971
CPF Régions	30 770 180	Reversement Trésor Public	166 586
Dotations aux provisions	3 972 861	Reprises sur provisions	854 768 007
Charges de gestion/ACOSS	696 376	Reprises sur ressources affectées	1 022 257
- Charges de Fonctionnement	15 150 722	- Produits de Fonctionnement	18 960 175
Total Charges	3 405 620 783	Total Produits	3 645 485 803
Résultat	0		239 865 020

Compte de résultat détaillé 2019 France compétences

CHARGES	PRODUITS	Taux
Intervention		
	Acompte OPCO	
- PIC	1 532 000 000 - PIC	1 532 000 000
- Projets de Transition Professionnelle	465 042 307 - Projets de Transition Professionnelle	39,00%
- Conseil en Evolution Professionnelle	50 081 479 - Conseil en Evolution Professionnelle	4,20%
- Compte Personnel de Formation	32 195 237 - Compte Personnel de Formation	2,70%
- Entreprises -50	127 588 530 - Entreprises -50	10,70%
- ALTERNANCE	322 045 934 - ALTERNANCE	41,85%
→ Permis de conduire	14 038 256 → Permis de conduire	35 929 884
→ Péréquation	308 007 678 → Péréquation	463 096 284
sous-total charges Intervention	2 528 953 487	sous-total produits Intervention
Résultat Intervention	-	2 705 933 722
		176 980 235
Fonctionnement		
Charges du personnel	6 714 648 Produit affecté au fonctionnement	18 482 451
Charges de Fonctionnement autres que le personnel	6 164 142 Autres produits	477 724
Charges d'investissement	2 265 932	
Autres charges	6 000	
sous-total charges Fonctionnement	15 150 722	sous-total produits Fonctionnement
Résultat Fonctionnement	-	18 960 175
		3 809 453
Autres		
Reversement de la collecte CIF	27 098 053 Reversement de la collecte CIF	27 098 053
Reversement CPF Licencié	174 000 Reversement CPF Licencié	174 000
Appels aux projets	156 489 483 Contribution au titre du CEP	2 990 142
Action de promotion	899 922 Contribution OPCA au titre de 2018	27 203 890
Pôle emploi	52 328 078 Excédents financiers	7 168 971
CPF Régions	30 770 180 Reversement Trésor Public	166 586
Dotations aux provisions	3 972 861 Reprises sur provisions	854 768 007
Péréquation au titre de 2018	589 087 620 Reprises sur ressources affectées	1 022 257
Charges de gestion/ACOSS	696 376	
sous-total charges Autres	861 516 573	sous-total produits Autres
Résultat Autres	-	920 591 906
		59 075 333
Résultat 2019 France compétences		239 865 020

Budget de Fonctionnement/Investissement	Budget voté 2019	Budget réalisé 2019	Ecart	%
LOCATIONS et charges associées	2 782 120	2 276 972	-505 148	82%
- Location immobilière & charges	1 495 900	1 345 565	-150 335	
- Autres Locations (Hébergements SI, location de matériels....)	752 320	433 319	-319 001	
- Entretien & Maintenance (locaux et SI)	478 900	443 427	-35 473	
- Autres (dont assurance)	55 000	54 661	-339	
→Sous-traitance	30 000	34 887	4 887	
→Assurances	25 000	19 774	-5 226	
SERVICES EXTERIEURS	4 870 000	2 866 743	-2 003 257	59%
- Honoraires (dont CSF+SI...)	1 990 000	1 942 757	-47 243	
- Evaluation	1 300 000	178 500	-1 121 500	
- Communication	690 000	269 209	-420 791	
- Personnel Interimaire	640 000	389 510	-250 490	
- Formation	250 000	86 767	-163 233	
Autres (achats, documentations, publications, services bancaires, frais de déplacement,/hébergement/repas, affranchissements, téléphonie, internet)	776 000	383 433	-392 567	49%
- Petit matériel et fournitures	170 000	69 090	-100 910	
- Documentations	50 000	41 141	-8 859	
- Frais de déplacements	150 000	23 067	-126 933	
- Frais de repas/hébergement	160 000	49 294	-110 706	
- Affranchissements, téléphonie, internet	130 000	80 715	-49 285	
- Publications	110 000	20 388	-89 612	
- Services bancaires	6 000	4 706	-1 294	
- Petites licences		73 432	73 432	
- Cotisations		21 600	21 600	
IMPÔTS ET TAXES	882 706	636 995	-245 711	72%
- Taxe sur les salaires	654 848	516 642	-138 206	
- Taxe foncière+bureaux	120 000	111 445	-8 555	
- Contribution à la FPC	50 373	0	-50 373	
- Autres taxes	57 485	8 908	-48 577	
FRAIS DE PERSONNEL	8 451 839	6 714 648	-1 737 191	79%
- Appointements	5 037 296	4 286 217	-751 079	
- CET	79 800	55 552	-24 248	
- CSE	10 075	4 419	-5 656	
- Cotisations sociales et autres	3 324 668	2 368 460	-956 208	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 247 584	1 751 990	-495 594	78%
Provision pour Risques / IFC	499 400	513 942	14 542	103%
Total Dépenses de Fonctionnement/Investissement	20 509 648	15 144 723	-5 364 925	74%